



Denis Dubreuil
Erg., M. Sc.

Pour une culture de prévention en entreprise : les règles de sécurité font partie de l'équation!

Vous êtes à réfléchir aux différents éléments requis pour la mise en place d'une culture de prévention dans le milieu de travail. Vous pensez clarifier les responsabilités de chacun en cette matière. Vous pensez également mettre sur pied une panoplie d'activités de prévention. Certes, tout cela permettra de favoriser une bonne prise en charge de la SST, mais vous cherchez encore l'ingrédient qui créera une rigueur dans votre démarche et influencera assurément l'instauration d'une véritable culture de prévention. Se pourrait-il que l'établissement de directives et de règles de sécurité permette de renforcer la valeur SST dans votre entreprise?

RIGUEUR!

La place de la santé-sécurité dans la culture d'une entreprise est propre à chacune d'elle. Elle peut être « plutôt faible », en d'autres mots, pathologique ou, à l'autre bout du spectre, très importante. Aussi, à l'aide de certains indicateurs, nous pourrions même tenter de l'estimer, de la quantifier! Mais peu importe son importance, la culture de prévention d'une entreprise peut toujours être améliorée! Comment pourrions-nous nous y prendre? Serait-il pertinent d'intégrer des règles de sécurité afin de renforcer la valeur SST dans la culture d'entreprise? Plus qu'une bonne idée, les règles de sécurité se doivent de faire partie d'un programme d'amélioration continue en santé-sécurité du travail : elles créent une rigueur et constituent un point de départ pour la mise en place d'une véritable culture de prévention.

À QUEL SUJET?

Pour instaurer une véritable culture de prévention, il faut débiter par la mise en place des mécanismes – des règles de sécurité – dont l'objectif est d'établir les principes de conduite des employés. Ainsi, l'employeur s'assure que les employés adoptent les comportements appropriés vis-à-vis un risque qui ne peut pas être éliminé à la source. Ces règles de sécurité établissent la base des directives et devront être observées par

tous : elles ne doivent laisser aucun doute dans l'esprit des employés quant à l'importance qu'accorde l'employeur à la santé-sécurité du travail. Évidemment, la forme et le contenu de ces règles varient d'une entreprise à l'autre, mais ce qui importe, c'est que tous les employés les connaissent et les respectent. Une des premières étapes pour assurer de la rigueur en SST consiste à déterminer les sujets pour lesquels une règle de sécurité sera établie. Ces règles deviennent des prescriptions que tous doivent suivre afin de prévenir des lésions professionnelles. Notamment, voici différents sujets – regroupés en catégories – qui peuvent faire l'objet de règles de sécurité.



suite à la page 14 ►

| Tableau 1 - Éléments pouvant faire partie des règles de sécurité | |
|--|---|
| Catégories | Exemples d'éléments |
| Organisation | <ul style="list-style-type: none"> • Les directives générales de l'entreprise en SST |
| Individu | <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation des équipements de protection individuelle • Les habitudes personnelles (ex. : cigarettes, nourriture) |
| Tâches spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Le déplacement manuel des charges • L'utilisation de produits dangereux • Le travail en espace clos • Le travail en hauteur |
| Équipements | <ul style="list-style-type: none"> • Les outils manuels et électriques à risque • Les dispositifs de sécurité • Les véhicules moteurs • Le travail auprès d'un convoyeur • L'utilisation des gaz comprimés |
| Lieu | <ul style="list-style-type: none"> • L'ordre et la propreté (ex. : disposition des choses à leur lieu de rangement) |
| Urgence | <ul style="list-style-type: none"> • La prévention des incendies • Les premiers secours |

COMMENT S'Y PRENDRE?

L'objectif des règles de sécurité est de dresser des lignes de conduite servant à agir sur les comportements des employés. Les employés eux-mêmes pourraient certes contribuer à la rédaction des règles de sécurité. Rappelons-nous que les gens ont tendance à adhérer plus facilement à quelque démarche lorsqu'ils ont été directement consultés dès le départ.

Évidemment, les règles de sécurité devront être concises, claires, précises, rassemblées dans un document facile à consulter en tout temps. Surtout, elles devront être présentées à tous les employés, y compris les nouveaux lors de l'accueil, et faire régulièrement l'objet de rappels.

SUPERVISEURS ET EMPLOYÉS...

Il incombe au superviseur d'informer tous les employés de son service des règles de sécurité à suivre et de les former. Il peut le faire lors des réunions de sécurité, des réunions au début de quart de travail, des séances d'information ou de formation sur le sujet, etc. Aussi, de façon périodique, le superviseur se doit de vérifier et de rappeler, au besoin, les règles de sécurité (nouvelle affectation, nouvel employé, comportement non sécuritaire, etc.). Enfin, par un suivi et un contrôle régulier, le superviseur s'assure que son équipe respecte, à tout moment, les règles en vigueur.

Pour sa part, l'employé a la responsabilité de lire et de s'assurer de bien comprendre les règles de sécurité en vigueur. Chaque employé a également l'obligation de respecter les règles de sécurité afin de protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique, de même que celles des autres personnes travaillant à proximité.

ET SI...

Vous voilà enfin prêt à mettre en place vos premières règles de sécurité. Vous êtes confiant et êtes convaincu que vous améliorerez la culture de prévention dans l'entreprise! Or que ferez-vous si la mise en place ne se passe pas exactement tel que vous l'avez imaginée? Que ferez-vous si certains employés ne respectent pas les règles de sécurité? Mieux vaut prévoir cette situation dès le départ! En fait, gardez en tête qu'à titre de représentant de l'employeur, vous avez trois devoirs à réaliser afin d'assurer la santé et la sécurité de tous : le devoir de prévoyance (vous avez maintenant des règles de sécurité), le devoir d'efficacité (vous effectuerez un contrôle régulier pour vous assurer qu'elles sont respectées) et le devoir d'autorité (vous interviendrez en cas de manquement aux règles). Attention : dans le cas où un employé enfonce une règle de sécurité – ce qui peut entraîner un risque d'accident – l'absence d'intervention du gestionnaire risque d'être interprétée comme un manquement à son devoir d'autorité.

Rappelez-vous que les règles de sécurité correspondent aux directives établies par l'employeur pour assurer un milieu de travail sécuritaire. Ces règles constituent des incontournables afin de s'assurer que l'ensemble du personnel ait un comportement sécuritaire en présence de risques qu'il est impossible d'éliminer à la source.

Tableau 2 – Mise en place des règles de sécurité 101

- Évaluez vos besoins d'implanter des règles de sécurité.
- Rédigez des règles concises, pertinentes et pratiques.
- Appuyez l'impact de vos règles de sécurité en les faisant signer par un cadre supérieur.
- Assurez-vous d'une bonne compréhension des règles de sécurité auprès des employés.
- Répétez les consignes de sécurité, particulièrement celles qui ont une incidence importante sur la santé, la sécurité et l'intégrité physique des employés.
- Affichez les règles à des endroits stratégiques.